

Fiche d'attestation de respect des prescriptions techniques de Cœur de Flandre agglo

Cuve de récupération d'eau de pluie

Demande de renseignement : environnement@ca-coeurdeflandre.fr ou 03 74 54 00 59

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

De la présence d'un préfiltre en amont du réservoir.	
De la présence d'un trop plein de réservoir (capacité d'évacuation suffisante et grille anti-moustique).	
De la présence d'un clapet anti-retour au niveau du trop-plein, qu'il soit raccordé au réseau d'eaux usées, au réseau d'eaux pluviales ou rejeté en milieu naturel en cas d'assainissement non collectif.	
De l'absence de connexion avec le réseau d'eau potable.	
De la présence d'un clapet anti-retour (en plus de celui du compteur d'eau) entre le réseau domestique d'eau potable et le réseau d'eau pluviale.	
De la présence d'un robinet de soutirage (verrouillables).	
De l'absence d'usage de l'eau de pluie pour des utilisations autres que l'évacuations des excréta, le lavage des sols et l'utilisation extérieure.	
Que le raccordement domestique de l'eau de pluie est à minima raccordé au WC de l'habitation.	

> Je soussigné,, propriétaire du logement situé audéclare sur l'honneur avoir respecté les prescriptions ci-dessus.

Cœur de Flandre agglo se réserve le droit de contrôler sur site la véracité de l'installation et le respect des prescriptions du présent document ayant permis de bénéficier de la subvention. En cas de contrôle, Cœur de Flandre agglo prendra contact avec le demandeur pour organiser un rendez-vous sur site.

Le **refus de contrôle** et d'accès à la propriété peut **conduire au non-versement de la subvention**.

En cas de **non-respect de ces prescriptions**, Cœur de Flandre agglo ne subventionnera pas l'installation.

Fait à :

Date :

Signature :